



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01038

Numéro SIREN : 518 878 285

Nom ou dénomination : A.M.S. CHARIOTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2015 sous le numéro de dépôt 2497

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial matters. The text suggests that organizations should implement robust systems to track every aspect of their operations, from procurement to sales, to ensure that all data is reliable and accessible.

2. The second part of the document addresses the challenges of data management in a rapidly changing environment. It highlights the need for flexible and scalable solutions that can adapt to new technologies and evolving business requirements. The author argues that organizations must invest in training and development to ensure their workforce is equipped with the skills necessary to manage complex data sets effectively.

3. The third part of the document focuses on the role of leadership in driving organizational success. It stresses that leaders must foster a culture of innovation and collaboration, encouraging team members to share ideas and take ownership of their work. The text also discusses the importance of clear communication and setting realistic goals to ensure that the organization remains focused on its mission and vision.

4. The fourth part of the document explores the impact of external factors on organizational performance. It examines how market trends, regulatory changes, and technological advancements can influence a company's strategy and operations. The author advises organizations to stay informed about these external factors and to develop contingency plans to mitigate potential risks.

5. The fifth part of the document discusses the importance of continuous improvement and learning. It suggests that organizations should regularly evaluate their processes and outcomes, seeking feedback from employees and customers to identify areas for improvement. The text emphasizes that a commitment to learning and growth is essential for long-term success in a competitive market.

6. The sixth part of the document concludes by summarizing the key points discussed throughout the document. It reiterates the importance of accurate record-keeping, effective data management, strong leadership, awareness of external factors, and a commitment to continuous improvement. The author expresses confidence that these principles will guide organizations toward sustainable growth and success.

26 JUIN 2015

Dépôt au Greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le 19 JUIN 2015

A2497
A.M.S. CHARIOTS
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Beziers
Lieudit Fontaigous , 34210 OLONZAC
518 878 285 RCS BEZIERS

Sous le n°

R12015/1548

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BEZIERS

Le soussigné Monsieur Gérard MARCOUIRE, représentant la société A.M.S. PARTICIPATIONS,
Société par Actions Simplifiées,

Agissant en qualité de Présidente de la société A.M.S. CHARIOTS, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est Route de Beziers - Lieudit Fontaigous, 34210 OLONZAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518 878 285 RCS BEZIERS,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société A.M.S. CHARIOTS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2014,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

En raison des difficultés rencontrés, cette date ne pourra pas être respectée compte tenu notamment de la finalisation des travaux nécessaires à l'établissement des comptes annuels et des délais de convocation à respecter.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société A.M.S. CHARIOTS qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à OLONZAC
Le 15 juin 2015

La Présidente
La Société A.M.S. PARTICIPATIONS
Représentée par
Gérard MARCOUIRE

ORDONNANCE

Nous, Michel AIMES, Président du Tribunal de Commerce de BEZIERS,
assisté de l'un des Greffiers,

Vu la requête qui précède et les faits y exposés,

Vu les dispositions des articles L.227-9 alinéa 3 du Code de Commerce, et 493 et 875
du Code de Procédure Civile,

PROLONGEONS jusqu'au 31 août 2015
le délai imparti pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle
des actionnaires de la Société :

A.M.S. CHARIOTS
Route de Béziers
Lieu dit Fontaigous
34210 Olonzac

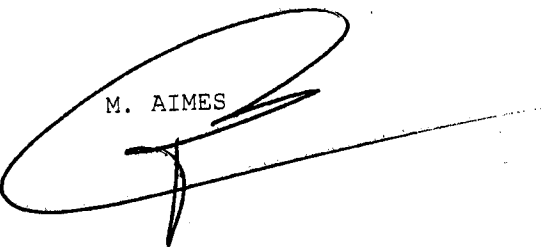
RCS BEZIERS B 518 878 285 - Gestion 2009 B.1038

devant délibérer et statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Fait à BEZIERS, le 24 Juin 2015

LE PRESIDENT

M. AIMES



Pour la SCP QUÉ MONESTIER PIQUET
L'un des Greffiers associés,

